

# Les Canadiens et les vices des politiciens



## Rapport

Pour de plus amples informations veuillez contacter :

Montréal : Danielle St-Onge 514 982-2464

Toronto : Dave Scholz 416 815-0330

Edmonton : Janet Brown 780 423-0708



## Résultats

---

### Tolérance zéro pour la fraude et les délits économiques

**S'ils peuvent accepter qu'un politicien ait déjà eu un problème d'alcool ou de consommation de drogue, les Canadiens affichent une tolérance zéro pour les fraudes ou les délits économiques commis par leurs élus.**

Pour en savoir plus long sur la tolérance des Canadiens à l'égard des fautes que peuvent commettre leurs politiciens, Léger Marketing a soumis à 1547 Canadiens différents « péchés » et leur a demandé dans quelle mesure ils pourraient influencer leur intention de vote si ceux-ci mettaient leur candidat préféré en cause.

**Question : Voteriez-vous quand même pour votre candidat favori à un poste à la Chambre des communes ou à votre législature provinciale si vous apprenez qu'il ou qu'elle ...  
(les neuf éléments sont placés en ordre décroissant de tolérance)**

➤ **... a admis avoir fumé de la marijuana :**

 **NON : 26%**

Sans aucun doute le plus mineur des délits parmi ceux soumis, de l'avis des répondants, le fait d'avoir fumé de la marijuana représente un léger handicap. Dans l'ensemble, 26% des personnes sondées ne voteraient pas pour un politicien qui reconnaît avoir déjà fumé de la marijuana. La réprobation est plus grande dans les provinces de l'Atlantique (35%) et en Alberta (33%).

➤ **... a admis avoir eu un problème d'alcool :**

 **NON : 39%**

Bien que l'alcool soit légale et généralement acceptée en société, les Canadiens porteraient un jugement plus dur envers un politicien qui confesse avoir eu un problème d'alcool qu'envers celui qui a fumé un joint à l'occasion. En tout, 39% des Canadiens interrogés ont affirmé qu'ils ne donneraient pas leur vote à un politicien au passé alcoolique. Les femmes sont plus sévères (42%), tout comme les répondants de l'Ontario (46%) et de la Colombie-Britannique (49%). Les répondants du Québec, quant à eux, se montrent plus tolérants alors que seulement 24% priveraient un tel politicien de leur vote.

➤ **... a déjà aidé des amis ou parents à obtenir un emploi au gouvernement**

 **NON : 57%**

Utiliser sa position pour aider un proche à obtenir un emploi suscite la réprobation d'une majorité de Canadiens. Dans un tel contexte, 57% des répondants s'empêcheraient de voter pour leur candidat favori. Les hommes (61%), les répondants de plus de 55 ans (68%), ceux de l'Ontario (64%), de la Colombie-Britannique (63%) et ceux ayant une scolarité universitaire (63%) sont davantage sévères, alors que les répondants du Québec sont plus tolérants (39%).

➤ ... a admis avoir pris des drogues dures, telles de la cocaïne ou de l'héroïne

**NON : 75%**

Les trois-quarts des Canadiens (75%) refuseraient leur appui à un candidat s'ils apprenaient que ce dernier a déjà consommé des drogues dures. Au Québec, le taux est significativement plus faible, à 53%. C'est en Ontario (82%) et en Alberta (85%) que la réprobation à cet égard est la plus forte. Également, les répondants plus âgés auraient moins de tolérance (89% chez les plus de 55 ans), alors que les plus jeunes se montrent plus ouverts (66% chez les moins de 35 ans), quoiqu'une majorité désapprouve.

➤ ... a déjà été reconnu coupable d'ivresse au volant

**NON : 75%**

Les Canadiens considèrent aussi grave le fait d'avoir pris le volant en état d'ébriété que d'avoir déjà consommé des drogues dures. De façon similaire, donc, 75% des Canadiens ne maintiendraient pas leur allégeance pour un candidat ayant déjà commis un tel délit. Parmi toutes les provinces, seule la Colombie-Britannique affiche une plus grande tolérance, avec 68%. Les hommes (69%), les professionnels (70%) et ceux ayant un revenu de 80 000 \$ et plus (68%) désapprouvent dans une proportion plus faible, au contraire des femmes (82%), qui se montrent plus sévères.

➤ ... a déjà été arrêté pour vol à l'étalage

**NON : 80%**

Le vol — même petit — est fortement réprouvé. Seulement 20% des Canadiens maintiendraient leur appui à un candidat ayant déjà commis une telle faute, contre 80% qui le priveraient de leur vote. Les plus jeunes sont plus compréhensifs (74% chez les moins de 35 ans), alors que leurs aînés voient l'affaire plus grave (88% chez les plus de 55 ans). Encore une fois, le Québec est la province où le taux de réprobation est le plus faible (71%). C'est dans les Prairies qu'il est le plus élevé (88%).

➤ ... a déjà triché l'impôt

**NON : 90%**

Pire encore, le vol du contribuable. Les Canadiens seraient hautement sévères à l'endroit d'un politicien dont on apprend qu'il a déjà triché l'impôt, alors que pas moins de 90% lui refuseraient leur vote. Les Québécois prendraient la chose un peu plus légèrement (84%), même s'ils désapprouvent tout de même en masse.

➤ ... a déjà été accusé d'avoir accepté des contributions électorales illégales

**NON : 96%**

Presque unanimement, les Canadiens puniraient un politicien qui ne respecte pas les règles de financement électoral. À la hauteur de 96%, ils refuseraient leur vote à celui qui contourne les règles dans ce domaine. Le degré de réprobation est similaire dans toutes les provinces, tout comme dans les différents groupes socio-démographiques.

➤ ... a déjà pris part à des pratiques commerciales illégales

**NON : 97%**

De façon similaire, 97% refuseraient leur appui à un politicien qui a été pris dans des pratiques commerciales illégales. Les Québécois affichent le taux le plus faible (94%), et les Ontariens, le plus élevé (99%).

*Question : Voteriez-vous quand même pour votre candidat favori à un poste à la Chambre des communes ou à votre législature provinciale si vous apprenez qu'il ou qu'elle ... (% de non)*

(n=1454)	Population totale	Atl.	Qc.	On.	Prairies	Alberta	C.B.
A admis avoir fumé de la marijuana	26%	35%	24%	24%	30%	33%	21%
A admis avoir eu un problème d'alcool	39%	40%	24%	46%	42%	33%	49%
A déjà aidé des amis ou parents à obtenir un emploi au gouvernement	57%	52%	39%	64%	60%	64%	63%
A admis avoir pris des drogues dures, telles de la cocaïne ou de l'héroïne	75%	83%	53%	82%	83%	85%	81%
A déjà été reconnu coupable d'ivresse au volant	75%	79%	74%	77%	80%	75%	68%
A déjà été arrêté pour vol à l'étalage	80%	86%	71%	80%	88%	87%	84%
A déjà triché l'impôt	90%	92%	84%	93%	89%	92%	94%
A déjà été accusé d'avoir accepté des contributions électorales illégales	96%	96%	96%	95%	95%	95%	97%
A déjà pris part à des pratiques d'affaires illégales	97%	98%	94%	99%	97%	98%	98%

*Note : dans les données par région, les résultats en rouge sont significativement plus faibles et les résultats en bleu sont significativement plus élevés par rapport à la moyenne nationale.*

En résumé, s'il semble que les Canadiens soient prêts à donner sa chance au politicien ayant eu des écarts de conduite en ce qui concerne la marijuana et l'alcool, ils sont beaucoup plus sévères à l'endroit de ceux qui utilisent leur position pour donner un avantage à un proche, ou encore envers ceux qui ont consommé des drogues dures ou pris le volant en état d'ébriété. Ils n'ont tout simplement pas de pardon pour ceux qui ont commis des vols, des fraudes ou des malversations électorales.

## Méthodologie

---

La présente étude effectuée par Léger Marketing a été réalisée au moyen d'entrevues auprès d'un échantillon représentatif de 1 547 Canadiennes et Canadiens âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Les entrevues ont été réalisées du 13 au 16 octobre 2005.

À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon les régions, le sexe et la langue parlée à la maison afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population adulte du Canada. Finalement, nous obtenons avec les 1 547 personnes sondées, une marge d'erreur maximale de  $\pm 2,4\%$ , et ce, 19 fois sur 20.

## Questionnaire

---

Q1. Voteriez-vous quand même pour votre candidat favori à un poste en politique si vous appreniez soudainement qu'il ou qu'elle :

### En rotation

- a. A admis avoir eu un problème d'alcool  
Oui  
Non
- b. A déjà été reconnu coupable d'ivresse au volant  
Oui  
Non
- c. A admis avoir fumé de la marijuana  
Oui  
Non
- d. A admis avoir pris des drogues dures telles de la cocaïne ou de l'héroïne  
Oui  
Non
- e. A déjà été arrêté pour vol à l'étalage  
Oui  
Non
- f. A déjà été accusé d'avoir accepté des contributions électorales frauduleuses  
Oui  
Non
- g. A déjà triché l'impôt  
Oui  
Non
- h. A déjà pris part à des pratiques d'affaires illégales  
Oui  
Non
- i. A déjà aidé des amis ou parents à obtenir un emploi au gouvernement  
Oui  
Non